

Remarques préliminaires – Projets de délibération

La publication de la présente farde de projets de délibérations de la séance publique s'inscrit dans la dynamique des articles L3221-1 et suivants du CDLD liée à la publicité active de l'administration et de la transparence administrative, conformément à l'article 25 du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil communal.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces projets de délibérations sont des documents provisoires ayant vocation à permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Il s'agit donc de projets de décisions, susceptibles d'être modifiés, reportés ou retirés et qui n'ont donc pas encore été adoptés par l'Autorité communale.

Les décisions définitives sont, quant à elles, reprises dans le procès-verbal des réunions du Conseil qui est, pour ce qui concerne la partie publique, publié sur le site Internet de la Ville une fois approuvé par le Conseil communal

PROJET

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 14 septembre 2021

Farde Conseil

**DIRECTION GENERALE
CELLULE CONSEIL**

- Inondations: exposés divers et échanges de vue**
VILLE DE NAMUR
CELLULE CONSEIL

PROJET DE DELIBERATION Conseil communal

Séance publique du 14 septembre 2021

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment les articles L1122-12, L1122-13 et L1122-30;

Vu le Règlement d'Ordre d'Intérieur du Conseil communal;

Considérant les inondations qui ont touché la Ville de Namur les 14 et 24 juillet derniers;

Sur proposition du Collège du 07 septembre 2021,

Entend M. le Bourgmestre, divers Echevins et Echevines et intervenants et intervenantes à propos des épisodes d'inondations vécus à Namur en juillet 2021.